

Presse et reproduction : où en est-on ?

par Françoise Petitou*

La BnF a un programme très important de reproduction (microfilms, microfiches...) de collections de livres imprimés, mais aussi de périodiques.

Pour les livres, le catalogue général indique l'existence de ces reproductions ; pour les périodiques, cette information n'est pas actuellement disponible à distance.

1. Envisagez-vous de rendre disponibles, par exemple sur le site BnF, les informations sur les collections microfilmées ou repro-

duites par la BnF, et éventuellement reproductibles par vos services ?

2. Dans l'idée d'un travail coopératif sur la reproduction des collections de périodiques anciens ou en cours, comment souhaitez-vous faire connaître aux bibliothèques le programme de microfilmage de collections ?

En particulier, vous menez une politique de reproduction systématique, semble-t-il, des quotidiens régionaux. Dans un premier temps, l'ACRPP assurait, en coordination avec les services de la BN de Provins, la duplication de la presse régionale.

Aujourd'hui, les conditions ont changé. Pouvez-vous nous décrire l'existant ? Si les collections de

périodiques continuent d'être microfilmées, comment un bibliothécaire peut-il connaître ce travail, après réalisation, mais éventuellement en cours de programmation ou de réalisation ?

Envisagez-vous une coopération sur ces opérations, ou bien d'offrir des conditions particulières pour la reproduction des microformes aux bibliothèques des Régions concernées, par exemple ?

Plus en prospective, la BnF envisage-t-elle d'associer à la programmation des opérations « lourdes » de reproductions de substitution d'autres bibliothèques, pour obtenir des « corpus » cohérents et éventuellement exhaustifs sur tel ou tel sujet, ou sur un domaine spécifique de l'édition française ?

* BnF, directrice du Département droit, économie, politique

Pour les périodiques comme pour les livres, l'existence de reproductions est indiquée dans le catalogue, au niveau des données d'exemplaires parmi lesquelles figurent les microformes. Le problème est de savoir quelles périodes couvre précisément chaque unité : cette information n'apparaît pas actuellement pour les microfilms de périodiques car il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de récolement bobine par bobine. L'évolution du système d'information va maintenant permettre d'intégrer les différentes unités au fur et à mesure des entrées, et donc de faire apparaître, dès la consultation du catalogue, le contenu de chaque bobine.

Il n'existe pas pour le moment de catalogue regroupant les microformes de la BnF et il serait sans doute plus intéressant de l'envisager dans le cadre d'un catalogue collectif au niveau national. Il faut, de toute façon, savoir que seules sont reproductibles par nos soins celles dont la matrice est propriété de l'établissement. Un lecteur averti a, pour un document précis, accès à cette information en lisant les données d'exemplaires de la notice : la mention de collection de sécurité et de copie de travail, accompagnée d'un numéro de matrice, indique qu'une duplication peut être obtenue. Ce type de signalement n'est cependant pas exhaustif, mais le Service reproduction est à même de fournir le renseignement pour un document donné.

Faire connaître les programmes en cours (ou en projet) et, réciproquement, avoir connaissance de ce qui se fait ailleurs, permettrait d'optimiser les ressources consacrées à la reproduction à l'échelle nationale en évitant qu'un même travail ne soit réalisé en plusieurs endroits. L'utilisation du site Internet de l'éta-

blissement est envisageable, et peut-être faudrait-il proposer aux ministères intéressés d'héberger sur leurs sites respectifs une rubrique identique alimentée par les autres établissements...

En ce qui concerne plus précisément la presse, au cœur des préoccupations semble-t-il, une politique de reproduction presque systématique est menée pour les quotidiens régionaux comportant des éditions locales :

- soit sous forme d'acquisition auprès du journal lorsqu'il fait lui-même réaliser un microfilm de bonne qualité,

- soit sous forme de prestation par le titulaire d'un marché de reproduction : réalisation d'une matrice (propriété de la BnF), d'une copie de travail pour le Service reproduction et d'une copie de consultation pour les lecteurs. Le travail est effectué à partir de cahiers, constitués jusqu'à présent à l'atelier de Provins, comprenant l'édition principale ainsi que les pages spécifiques qui figurent dans chaque édition locale. Ce programme a été lancé au début des années quatre-vingts avec l'ACRPP qui continue à fournir les duplica-

tions des microfilms qu'elle a réalisés.

Sur les duplications effectuées par le Service reproduction lui-même – pour la presse régionale courante, la liste des titres et périodes peut être produite sur demande – les établissements publics (bibliothèques et services d'archives) bénéficient d'un tarif préférentiel forfaitaire de 300 F par bobine (250 à 300 images en moyenne) alors que le tarif habituel est actuellement de 25 F par tranche de dix images.

Une forme de coopération existe déjà, sur la base de conventions, pour des programmes régionaux de reproduction de la presse locale ancienne : la BnF aide à combler, par le prêt d'exemplaires, les lacunes des collections dont les bibliothèques ou services d'archives entreprennent eux-mêmes la reproduction. Pour en revenir à la presse régionale courante à éditions locales, l'idée d'un partage, qui, au-delà de la seule reproduction, pourrait concerner également la collecte du dépôt légal et la conservation, se fait jour dans le cadre et d'une politique de réseaux : une réflexion s'engage dans ce sens.